



SA LIOT CHATELLERAULT

ZI Nord

14 Allée d'Argenson

86100 Châtellerault

Tél. : 05 49 20 09 10

Fax : 05 49 85 37 82

E-mail : lpc.contacts@lpc-liot.fr

DREAL

Aquitaine Limousin Poitou Charentes

Unité bidépartementale de la Charente

et de la Vienne

A l'attention de Madame Company

20 rue de la providence

CS 50378

86 009 POITIERS Cedex

Objet : Réponse à votre courrier suite à l'inspection du 27 juillet 2016

Vos Ref : PA/JF n°16.170

Madame,

Suite à votre courrier du 27 septembre 2016 concernant la situation administrative de notre établissement veuillez trouver ci-joint les informations demandées soit :

Les évolutions qui ont été apportées aux installations depuis l'arrêté du 17 mars 1988 celle-ci sont représentées sur l'annexe 1

- En 2001 création d'un appentis de stockage de matériel et d'un silo tour de stockage de céréales surface de 560 m²
- En 2011 extension du bâtiment de triage des grains avec 6 cellules de stockage grains et une tour de triage avec nettoyeur, table densimétrique et trieur optique. Bâtiment d'une surface de 800 m²
- 2012 Extension du hall de réception des matières premières de 3700 m² pour permettre une réception et un pré stockage des matières premières avant traitement à l'abri des intempéries.
- 2013 Création de cases de stockage de produits finis d'une surface totale au sol de 1120 m².

Le tableau des capacités de stockage est en annexe 2 avec les différents produits et années de construction.

La liste des puissances des moteurs installées sur le site en annexe 3.

Concernant

La demande 6 : La liste des puissances électrique est en annexe 3. Cette liste comporte l'ensemble des moteurs sur site même si certains ne rentrent pas dans le process de fabrication (atelier, sécheur...) Concernant la puissance thermique du brûleur du sécheur comme indiqué en annexe 9 sur les données constructeur elle est d'un maximum de 1600 kW pour le brûleur Cuenod C 160. Ce qui ne soumet pas cet équipement à déclaration pour la rubrique 2910 puisque inférieure à 2MW

Ecart 7 Comme indiqué dans l'annexe 2 la capacité totale de stockage est de 21 598 m3. Cet état de fait sera pris en compte dans le dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter passant à un régime d'enregistrement au lieu de déclaration pour la rubrique 2160.

Demande 8 Tableau en annexe 2 avec inventaire et capacités des stockages.

Ecart 11 L'annexe 3 indique une puissance totale installée sur le site de 859 kW. Celle-ci sera prise en compte dans le dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter amenant un régime d'autorisation pour la rubrique 2260.

Demande 12 suivant annexes 1 et 2

Demande 13 Suite au rejet de juillet 2016 et après vérification il s'avère que les plans en notre possession ne sont pas complets. Afin d'avoir une reconnaissance parfaite des réseaux une commande a été passé a un prestataire de services pour un curage, passage caméra et reconnaissance de tous les réseaux du site. Une fois cette reconnaissance faite le plan de recollement sera complété et vous sera transmis. Ceci avant fin novembre 2016.

Demande 14 Le registre de vérification des moyens de lutte contre l'incendie est fourni en annexe 4. Le site comporte en complément un ensemble composé de 6 RIA et d'un bassin pour extension incendie. Bassin d'une capacité de 240 m3 comme définis par le SDIS dans sa demande (annexe 4 bis) de 2011 en complément du poteau incendie EI21 d'une capacité de 330 m3/h situé à 50 m du site du EI 104 d'un débit de 232 m3/h à 200 m du site et du poteau AO19 d'un débit de 70 m3/h à 300m.

Concernant les vérifications des installations électriques elles sont jointes en annexes 5 et les réserves ont été levées par l'entreprise Clemessy en juillet Aout.

La protection foudre n'est pas réalisée à ce jour. Dans notre volonté de mise en conformité du site nous avons commencé par réaliser le plan de localisation des zones a risque (annexes 6 et 7) qui, après validation, de l'ensemble des hypothèses donnera lieu à l'ARF, etude technique et réalisation des travaux de protection.

Demande 16 Arrêt du stockage dans la ZI de Saint-Ustre. Nous joignons en annexe 8 la quittance du dernier loyer du site de Saint Ustre

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter est en cours de préparation et nous reviendrons vers vos services dès que celui-ci nous paraîtra complet afin de vous le présenter avant envois. Pour nous l'objectif est de déposer cette demande d'autorisation d'exploiter au plus tard en début d'année 2017.

Espérant que ces informations répondront à vos attentes et restant à votre entière disposition pour tous les renseignements dont vous auriez besoin.

Nous vous prions d'agréer, Madame Company, l'expression de nos salutations distinguées

Fait à Châtellerault, le 21 Octobre 2016

Pierre LIOT
P.D.G.

Ets LIOT CHATELLERAULT

S.A. au capital de 376 500 €

Allée d'Argenson

Z.I. Nord - Secteur Est

86100 CHATELLERAULT

Tél. 05 49 20 09 10 - Fax 05 49 85 37 82

RCS Châtellerault : B 339 505 612

Copie : Préfecture de la Vienne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28 SEP. 2016

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

Poitiers, le 27 SEP. 2016

Unité bidépartementale
de la Charente et de la Vienne

Nos réf. : PA/JF n°16.170

Vos réf. :

Affaire suivie par : Patricio ANDREU

Mél : patricio.andreu@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05.49.43.86.00 – Fax : 05.49.43.86.01

Courriel : ud-86.dreal-alpc@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Visite d'inspection

Copie : Préfecture de la Vienne, DREAL/SEI

PJ : Rapport au préfet, planche photographique, annexes 1 et 2

Lettre en recommandé avec accusé de réception n° : 1A120 931 5016 6

Votre site de Châtellerault a fait l'objet d'une visite d'inspection le 27 juillet 2016 par M. Patricio ANDREU, inspecteur de l'environnement.

Cette visite inopinée fait suite au déversement accidentel au niveau de l'exutoire en aval de votre établissement le mercredi 20 juillet 2016. Elle a porté sur l'examen du déboureur séparateur d'hydrocarbures incriminé et du respect de certaines prescriptions des arrêtés ministériels encadrant vos activités (rubriques de la nomenclature des installations classées n° 2160 et 2260), et du Code de l'environnement.

En application des articles L. 514-5 et L. 171-6 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint le rapport de contrôle au titre installations classées, qui précise les points nécessitant des actions correctives dont certains font l'objet d'une proposition de mise en demeure à Mme la Préfète de la Vienne.

Je vous demande d'adresser à l'autorité préfectorale et à l'inspection des installations classées **avant le 17 octobre 2016** un courrier faisant état :

- des actions correctives réalisées, engagées ou programmées pour lever les écarts constatés,
- le cas échéant, de vos observations sur le rapport et ses conclusions, notamment sur les points relatifs à la proposition de mise en demeure (objet, délais...).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional,
Pour le Chef de l'Unité Bidépartementale,
L'ingénieur subdivisionnaire,
L'Inspecteur de l'environnement,


Sonia COMPANYY

SA LIOT CHÂTELLERAULT
à l'attention de M. le Directeur
Zone industrielle Nord
Allée d'Argenson
86 100 CHÂTELLERAULT

Tél. : 33 (0) 05 49 43 86 00 - Fax : 33 (0) 05 49 43 86 01
20 rue de la Providence - CS 50378 - 86009 POITIERS Cedex